

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHAMBERY - 7301 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 30/05/2025 - 7594 - 2021 B 02181 - 905 277 240 - A DEUX MAINS

Désignation de l'entreprise SASU A DEUX MAINS Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise 5 RUE PDT COTY 73200 ALBERTVILLE
Numéro SIRET * 9 0 5 2 7 7 2 4 0 0 0 0 1 6 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 2 4		Exercice N-1 clos le 3 0 0 9 2 0 2 3	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
	Total I (5)	044	048				
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances						
	Clients et comptes rattachés *	068	070				
	Autres * (3)	072	074	714	480		
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	34 120	40 772		
	Charges constatées d'avance *	092	094	700	339		
	Total II	096	098	35 534	41 591		
	Total général (I+II)	110	112	35 534	41 591		
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		500	500		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		11 117	1 402		
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		15 422	19 714		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		27 039	21 617		
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154					
	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		201	1 224		
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169		111	3 479		
	Comptes courants d'associés	173		8 183	13 871		
	Autres dettes	175			1 400		
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		8 495	19 974		
	Total général (I + II + III)	180		35 534	41 591		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SASU A DEUX MAINS

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 0 0 9 2 0 2 4Néant
Exercice N-1 clos le
13 0 0 9 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		209		210		
Production vendue	biens	215		214		
	services *	217		218	45 100	47 220
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
Production immobilisée *						224
Subventions d'exploitation reçues						226
Autres produits						230
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)			232	45 100	47 220

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234
Variation de stock (marchandises) *						236
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240
Autres charges externes * :	dont crédit bail :					
	- mobilier		- immobilier			242
Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	349			244
Rémunérations du personnel *						250
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252
Dotations aux amortissements *	dont amortissement du fonds de commerce	255				254
Dotations aux provisions						256
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation	(II)			264	26 957	24 027

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)	270	18 143	23 193
Produits exceptionnels	(IV)	290		
Charges financières	(V)	294		
Charges exceptionnelles	(VI)	300		
Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306	2 721	3 479

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	15 422	314
---------------------	--	-----	--------	-----

Régularisations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318
Provisions non déductibles *						322
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Entreprise nouvelles (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		
Divers (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						
			Zones de développement prioritaire (44 septies)	993		
			Zones de restructuration de la défense (44 septies)	127		
			Basins d'emploi et redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
			Créance due au report en arrière du déficit	346		
			Basins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 septies)	992		
						342
						350

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)	356		
---	-----	--	--

Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	18 143	372
---	-----------------	----------------	-----	--------	-----

Désignation de l'entreprise : SASU A DEUX MAINS

Néant ☒

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406		
	Autres	410	412	414	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426		
	Constructions	430	432	434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446		
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456		
	Matériel de transport	460	462	464	466		
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476		
Immobilisations financières		480	482	484	486		
TOTAL		490	492	494	496		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Fonds commercial		495	497	498	499		
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516		
	Constructions	520	522	524	526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546		
	Matériel de transport	550	552	554	556		
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566		
TOTAL		570	572	574	576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5		
	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme	
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597
							599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SASU A DEUX MAINS

Néant ☒

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Déficits de l'exercice	860	
					Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : SASU A DEUX MAINS		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/10/2023		et clos le : 30/09/2024	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant

EXERCICE CLOS LE

30092024

N° SIRET

90527724000016

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU A DEUX MAINS

ADRESSE (voie)

5 RUE PDT COTY

CODE POSTAL

73200

VILLE

ALBERTVILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

MUZARD

Prénom(s)

PHILIPPE

Nom d'usage

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

50

Naissance :

Date

120560

N° Département

69

Commune

LYON

Pays

FR

Adresse :

N°

5

Voie

RUE DU PRESIDENT COTY

Code postal

73200

Commune

ALBERTVILLE

Pays

France

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SASU A DEUX MAINS

5 RUE PDT COTY

73200 ALBERTVILLE

COMPTES ANNUELS

CIE FIDUCIAIRE GRESIVAUDAN

371 AV DE LA GARE

38530 PONTCHARRA

04.76.97.31.23

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

**SASU A DEUX MAINS
5 RUE PDT COTY
73200 ALBERTVILLE**

relatifs à l'exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	35 534 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	45 100 Euros
- Résultat net comptable,	15 422 Euros

**Fait à PONTCHARRA
Le 14/01/2025**

**Nadine MATHERET
Expert-Comptable**

Procès-Verbal de décision ordinaire

Société A DEUX MAINS

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital de **500** euros

Siège social : **5 rue de Président Coty 73200 Albertville**

RCS CHAMBERY 905 277 240

Procès-verbal de la décision ordinaire en date du 14.04.2025

L'an deux mille VINGT CINQ, le 14.04.2025 à 10 heures.

L'associé unique de la Société par Actions Simplifiée à Associé Unique susnommée au capital de **500** euros, a pris la décision ordinaire suivante, sur la convocation de la gérance.

Le Président Mr Philippe MUZARD, est présent.

Il constate que l'associé unique est présent.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

Ordre du jour

1. Rapport de gestion du Président sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 30.09.2024
2. Présentation et examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30.09.2024 et affectation du résultat.
4. Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et décision à cet égard.
5. La réserve légale sera de 50€ incorporé dans les capitaux propres de la société. Le total du bilan s'élève à 35534€, chiffre d'affaires HT 45100€ ainsi que le résultat net est 15422€
6. Quitus à la gérance.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associée unique :

– ses rapports;

P.M.

- les documents comptables : bilan, compte de résultat et annexe;
- le texte des résolutions proposées.

Puis, le Président déclare que les documents et renseignements nécessaires pour le plein exercice du droit à l'information, ont été adressés, communiqués ou ont été tenus à la disposition de l'associé unique dans les formes et délais légaux. Il ajoute que l'associé unique n'a pas usé de la faculté offerte par l'article L. 223-26 du Code de commerce, et n'a pas posé de questions écrites.

L'associé unique lui donne acte de cette déclaration.

L'associé unique est ensuite donnée lecture des rapports de la Présidente.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

Puis, les résolutions suivantes sont prises :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu le rapport de gestion dressé par la gérance, relatif à l'exercice clos le 30.09.2023 approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître résultat net de 15422€.

L'associé unique donne quitus entier et définitif au Président de sa gestion au titre de l'exercice clos le 30.09.2024

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'associé unique approuve les propositions relatives à l'affectation du résultat, et décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- au compte d'A DEUX MAINS

L'associé unique prend acte que une dividende de 10000€ sera distribué à l'associé unique pour l'exercice 2024 .

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'associé unique, lecture faite du rapport spécial de la gérance relatif aux conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport en ses termes et conclusions.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

Philippe MUZARD
Ostéopathe D.O.
SASU A DEUX MAINS
N° SIRET 730002698
5, rue Pdt Coty - 73200 ALBERTVILLE
Tél. 04 79 31 27 69 - Port. 06 09 75 85 36
SIRET 905 377 240 00016 - RCS Chambéry
TVA non applicable - Article 29313 du CGI